



## ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS T-20-01, T-20-02 ET RCA20-19001

AVIS est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 décembre 2019 :

- *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)*
- *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)*
- *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001)*

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 11 décembre 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

## COMING INTO FORCE – BY-LAWS NUMBERS T-20-01, T-20-02 AND RCA20-19001

NOTICE is hereby given that the following by-laws were adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on December 2, 2019:

- *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)*
- *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)*
- *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001)*

These by-laws may be consulted at the borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present by-laws come into force in accordance with the law and become effective on January 1, 2020.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this December 11, 2019.